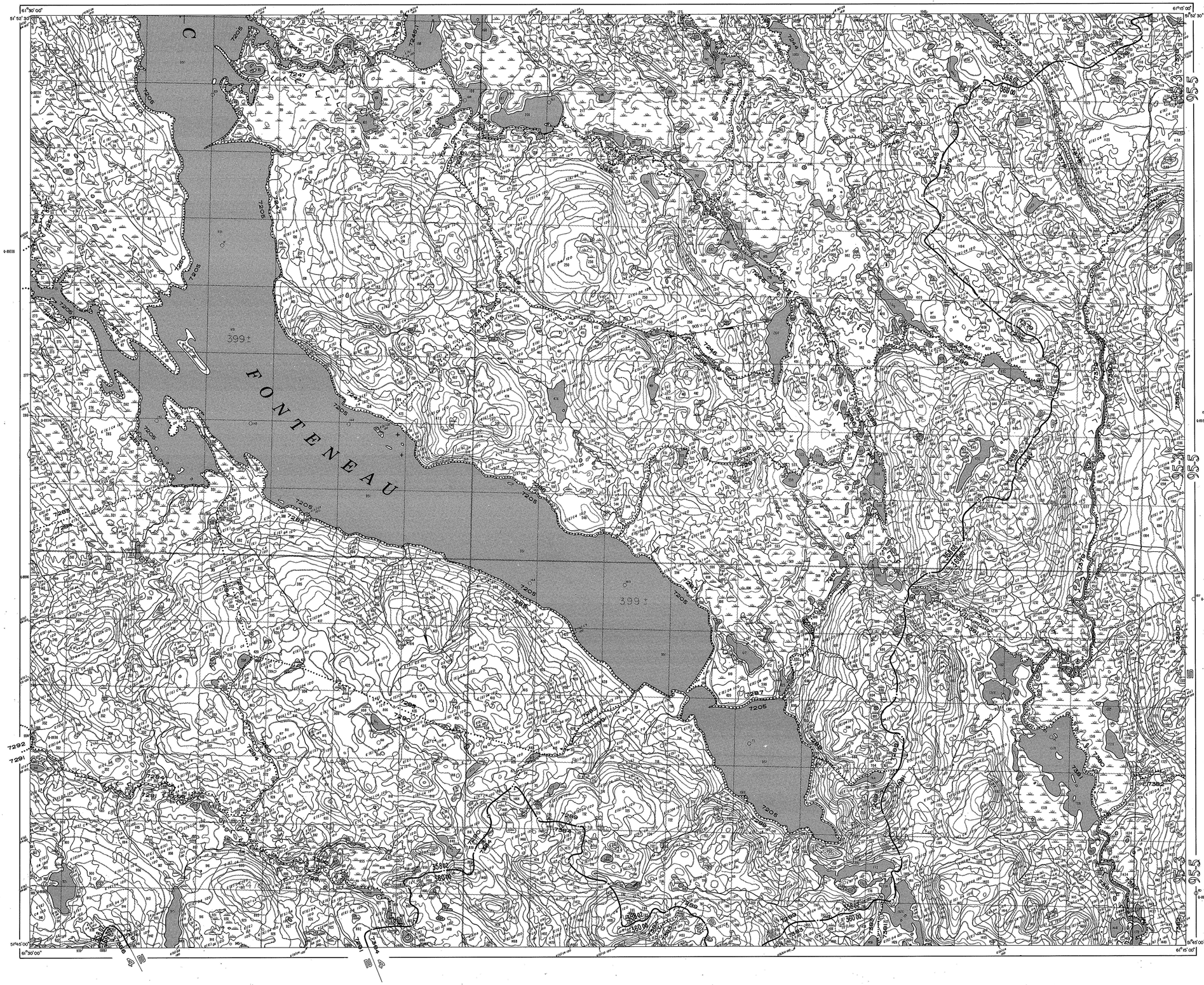

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou l'épin. rouge occupant plus de 75% de la pce résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou l'épin. blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin rouge
— — — — avec pin rouge
— — — — épinette noire et/ou l'épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin blanc
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
— — — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze japonais)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — avec pin blanc	F1 (P)	F1 (P)
— — — — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P)
— — — — avec thuya	F1 (T)	F1 (T)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	B5 (S)	B5 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B5 (E)	B5 (E)
— — — — avec pin blanc	B5 (P)	B5 (P)
— — — — avec pin rouge	B5 (P)	B5 (P)
— — — — avec thuya	B5 (T)	B5 (T)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	B2 (R)	B2 (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F3 (P)	F3 (P)
— — — — avec pin rouge	F3 (P)	F3 (P)
Peuplerie avec sapin	Pe S	Pe S
— — avec épinette noire	Pe E	Pe E
— — avec pin blanc	Pe P	Pe P
— — avec pin rouge	Pe P	Pe P
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E
— — avec thuya	Pe T	Pe T
Érablière rouge résineuse	Er R	Er R
Érablière résineuse	Er R	Er R
Mélangés à feuillus tolérants	M R	M R
— — sur station humide	MFR	MFR

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — à bouleaux blancs
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplerie
Érablière rouge
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'essences à sucre
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autres

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle sur bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-70 (cm)
100-30 "	30-100 "
100-50 "	50-100 "
130-50 "	50-130 "
130-70 "	70-130 "
200-70 "	70-200 "

FORÊT INÉQUIENNE

JIn (jeune inéquienne): Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm.

VIn (vieux inéquienne): Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures à 30 cm; autres peuplements majorité des tiges sont plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	— normal
Moyenne	31 à 60 %	↑
Forte	61 à 80 %	↑
Abrupte	81 % et plus	↑
Inaccessible	Pente inaccessible au personnel de terrain	↑

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0-3m)	2 (3-6m)	3 (6-9m)	4 (9-12m)	5 (12-18m)	6 (18m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: / SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: / SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

h d c b g s p m G — classe de densité, classe d'âge, classe de perturbation, classe de hauteur, classe de pente, sous group. d'essences, groupement d'essences, classe de perte, classe d'âge, année de l'origine, classe de hauteur, classe de pente, type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne: / Année de publication: / Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95
Unité d'aménagement: 95-3
Unité de sondage: 0*
Mode de tenure ou de gestion: 0
Bloc d'aménagement: 00
Concessionnaire ou autres: 17
Bassin hydrographique: 04
Bassin primaire: 35802*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 7382*
Région écologique: 12 f
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 /1 /90
Déclinaison magnétique 26° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-N-13	12-N-14	12-N-15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-N-12	12-N-11	12-N-10	

12 N/14 S.O.